

Question : Comment le Développement Durable a été pris en compte dans le projet d'agglomération ?

1- Une équipe enracinée, réactive et reconnue.

Une montée en puissance et un ajustement permanent des missions des agents :

- ↳ quartier, ville, agglomération → SCOT, bassin d'emploi ;
- ↳ un turn-over sur la proximité reprise par les collectivités locales ;
- ↳ une passion de la transversalité.

2- Une montée en puissance par étapes

Agir conjointement sur tous les leviers.

2-1. Une stratégie pour chaque mandature

- ↳ valider avec chaque élu une feuille de route du mandat (Développement social / accès à l'emploi / cadre de vie).

2-2. Un opportunisme certain.

- ↳ tenir compte de la personnalité et des réseaux de chaque élu ;
- ↳ savoir résituer les actions dans une stratégie, un contexte.

2-3. La valorisation des acteurs.

- ↳ l'humilité de l'équipe : aider à faire, valoriser les opérateurs, s'effacer.

3- La Direction du Développement Solidaire intégrée à la Direction Générale.

3-1. Affirmer nos savoir-faire.

- ↳ faire ce que l'on dit et dire ce que l'on fait.

3-2. Contribuer au projet de l'EPCI

- ↳ appui aux autres services par la mobilisation de financements pour la collectivité :
 - FSE + Feder
 - CPER
 - Contrat d'agglomération
 - dispositifs spécifiques (DRE, ASV, VVV, FIPD...)
 - appels à projets nationaux

3-3. Le développement durable, compétence transversale attachée à la Direction Générale avec la mission évaluation élargie à la prospective.

La Direction du Développement Solidaire doit se concentrer sur ses compétences propres, ainsi les problématiques transversales (évaluation / prospective, Développement Durable, recherche de financements, sont à indiquer dans la Direction Générale).